

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 JUIN 2017**

**Délibération**  
n° 2017.06.419

**Espace Carat - Salon  
des vins et spiritueux  
: approbation des  
tarifs, règlement  
particulier,  
conventions types**

**LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie BERNAZEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

**Ont donné pouvoir** :

Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Joël GUITTON à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

**Suppléant(s)** :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

**Excusé(s)** :

Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernadette FAVE, Bertrand MAGNANON, Bernard RIVALLEAU, Philippe VERGNAUD

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

**DELIBERATION  
N° 2017.06.419**

ESPACE CARAT

Rapporteur : Monsieur BOUCHAUD

**ESPACE CARAT - SALON DES VINS ET SPIRITUEUX : APPROBATION DES TARIFS, RÉGLEMENT PARTICULIER, CONVENTIONS TYPES**

Dans le cadre de ses missions et au regard des résultats positifs de la deuxième édition en 2016, la régie de l'Espace Carat propose d'organiser son troisième Salon « Vins et Spiritueux », les samedi 2 et dimanche 3 décembre 2017, de 10 h à 18 h.

Le Salon Vins et Spiritueux 2016 a reçu 2 500 visiteurs, accueilli 31 exposants présentant une gamme variée de vins, liqueurs et alcools.

Le bilan financier de cette opération est positif : + 2 056 €.

L'Espace Carat envisage de développer ce salon en proposant en 2017 des stands plus attractifs, des animations (présence d'un animateur, ambiance musicale, jeux concours, ...).

L'Association des Métiers d'Art de Charente organisera le même week-end un salon des métiers d'art, ce qui permettra d'augmenter la fréquentation du salon par le public.

L'entrée du salon sera gratuite pour le public.

Les recettes du salon seront générées par la location d'espace d'exposition (stands), la vente d'espaces publicitaires sur le catalogue du salon et par des partenariats avec des entreprises.

Un règlement particulier est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Il concerne les conditions de location et comprend des bons de commande et définit les modalités d'occupation pour les exposants, les partenaires et les prestataires de service selon les conventions-types annexées :

- convention-type de partenariat qui met en place une participation par laquelle une entité privée ou publique participe à la manifestation tout en lui apportant son soutien (financier ou en nature),
- convention-type de prestations de service qui est mise en place dans le cadre d'une location de matériels ou de prestations de services, après consultation de différents prestataires.

Il est également proposé d'approuver les tarifs de location de stands, de vente d'espaces publicitaires et de partenariat nécessaires à l'organisation du salon.

Vu l'avis favorable de la commission politiques et équipements communautaires du 28 juin 2017,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** l'organisation du Salon Vins et Spiritueux qui se déroulera les 2 et 3 décembre 2017,

**D'APPROUVER** le règlement particulier de la manifestation Salon Vins et Spiritueux, la grille tarifaire ainsi que les conventions-types,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à intervenir.

**D'IMPUTER** les recettes et les dépenses au budget annexe de l'Espace Carat.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>11 juillet 2017</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>11 juillet 2017</b>

## BON DE COMMANDE LOCATION DE STAND et PRESTATIONS

**COORDONNEES EXPOSANT ou PARTENAIRE :**

RAISON SOCIALE .....

N° SIRET .....

ADRESSE .....

CODE POSTAL ..... VILLE .....


TEL ..... FAX .....

EMAIL .....

Représenté par (Nom, Prénom) .....

**APPELLATION sur le salon :** .....

*L'ensemble des prestations, services et formules sont décrits dans le dossier joint*

PRESTATIONS	Qté	Tarif Unit HT	TOTAL HT
<b>STANDS</b>			
Stand 9 m2		450.00 €	
Stand 12 m2		580.00 €	
Stand 18 m2		810.00 €	
Stand 27 m2		970.00 €	
<b>OPTIONS</b>			
Réfrigérateur		55.00 €	
Comptoir		70.00 €	
Réserve 1 m2		100.00 €	
Réserve 2 m2		130.00 €	
<b>CATALOGUE</b>			
½ page		150.00 €	
¼ page		100.00 €	
page		300.00 €	
<b>PARTENARIAT</b>			
		1 500.00 €	
		TOTAL HT	
		TVA 20 %	
		TOTAL TTC	

**Mode de paiement :**

Par chèque, à l'ordre de Trésor Public

Par virement à Trésor Public

Exposants et Partenaires

- Acompte 30 % soit ..... € TTC
- Solde au 15/11/2017 soit ..... € TTC

Annonceurs programme (fourniture maquette obligatoire)

- Totalité de la commande, soit ..... € TTC

**TOTAL VERSEMENT** ..... € TTC

Pour tout règlement perçu, vous recevrez sous 8 jours la facture correspondante.

**Je déclare avoir reçu le règlement particulier du Salon Vins et Spiritueux et m'engage à me conformer aux prescriptions qui y sont contenues, aucune n'ayant un caractère comminatoire mais toutes devant recevoir exécution.**

**Signature (Précédée de Lu et approuvé, Bon pour Accord) + Cachet de l'entreprise**

A .....

Le .... / ..... / 2017

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE  
SALON VINS ET SPIRITUEUX 2017

Entre d'une part :

**La société ou l'Association** .....

dont le siège social est situé .....

représentée par

en qualité de ....., dûment habilité aux fins  
des présentes et ci-après dénommée «**LE PRESTATAIRE**»,

Et d'autre part

**Communauté d'agglomération du GrandAngoulême – REGIE ESPACE CARAT,**

Siège social : 25 Bd Besson Bey – 16023 Angoulême Cedex,

située 54 Avenue Jean Mermoz – 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC,

représentée par Monsieur Jean-François DAURE en qualité de Président ou son représentant, dûment habilité aux fins  
des présentes, et ci-après dénommée «**ESPACE CARAT**»,

**ETANT PREALABLEMENT ENONCE QUE :**

GRANDANGOULEME – REGIE ESPACE CARAT, organise les 2 et 3 décembre 2017 une manifestation ouverte  
au public : SALON VINS ET SPIRITUEUX

**IL EST CONVENU EXPRESSEMENT CE QUI SUIT :**

**Art. 1: OBJET DU CONTRAT**

Par la présente, LE PRESTATAIRE s'engage à soutenir ESPACE CARAT de la manière décrite ci-après, en vue de la  
réalisation du SALON VINS ET SPIRITUEUX 2017

**Art. 2: ENGAGEMENTS**

**2.1) Engagements du PRESTATAIRE**

a) LE PRESTATAIRE s'engage à participer à l'organisation et à l'animation du SALON VINS ET SPIRITUEUX  
aux dates et horaires d'ouverture au public (les 2 - 3 décembre 2017)

b) LE PRESTATAIRE s'engage à assurer les prestations suivantes

.....  
.....  
.....  
.....

c) LE PRESTATAIRE s'engage à fournir le matériel suivant

.....  
.....  
.....  
.....

d) LE PRESTATAIRE s'engage à fournir à ESPACE CARAT tous les documents répondant à la réglementation  
en vigueur en termes de sécurité, assurances, législation sociale.



ERROR: undefined

OFFENDING COMMAND: **MMXRDZ+TimesNewRoman,Bold\*1**

STACK: